

# Réunion d'information



Ecole Pierre Loti  
12 rue Louis Bréguet  
59 130 LAMBERSART  
Tel. & Fax: 03.20.92.44.83.  
Courriel: [ce.0592672j@ac-lille.fr](mailto:ce.0592672j@ac-lille.fr)

2018/2019

*La composition des classes*

CP : 24 élèves  
CE1 : 24 élèves  
CE2 : 25 élèves  
CM1/CM2 : 21 élèves (7CM1+14CM2)  
CM2 : 25 élèves

**Total: 119 élèves**

Mme assure les cours :  
- au CM1/CM2 le jeudi et vendredi

Mme assure les cours:  
- au CE2 le lundi

Mme assure les cours:  
- au CM1 le mardi

Mme assure les cours:  
- au CM1/CM2 le lundi et mardi

## *La rentrée à l'école élémentaire*

- Les programmes 2016 (BO du 26/11/15)
  - Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BO du 23/04/15)
  - Le livret scolaire unique numérique (avec accès internet protégé pour les deux parents)
- L'école à l'ère du numérique: deux valises de 16 tablettes IPAD sont à la disposition des enseignantes.

# *Le projet d'école 2014/2017*

① Améliorer les performances des élèves lors du passage à l'écrit

② Développer l'autonomie et l'initiative

③ Diversifier les parcours des élèves

*Un projet en refonte pour 2018/2021*

*Les élections des représentants  
des parents d'élèves*

**Vendredi 12 octobre 2018 de 8h15 à 12h15.**

- Chaque parent est électeur et éligible. Date limite pour se présenter: 02/10/18
- Le vote par correspondance est possible, et même encouragé.
- Vous recevrez début octobre le matériel de vote précisant toutes les modalités.
- Trois conseils d'école par an

# *Les dispositifs pédagogiques*

- Poursuite des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) par les enseignantes de 16h30 à 17h30 ( lecture ) Démarrage en octobre ou novembre.
- Accueil pédagogique assuré par les enseignantes de 16h30 à 17h30: "Ateliers pour Apprendre" (APA)

Précisions sur le fonctionnement ...

## *Horaires de l'école Pierre Loti:*

Lundi: 8h30-12h00 et 14h00-16h30

Mardi: 8h30-12h00 et 14h00-16h30

Jeudi: 8h30-12h00 et 14h00-16h30

Vendredi: 8h30-12h00 et 14h00-16h30

Un nouveau site internet :  
<http://pierreloti.etab.ac-lille.fr/>



## Ecole Élémentaire Pierre Loti

CONTACT



Lambersart

### CATÉGORIES

1. Présentation de l'école
2. La classe de CP
3. La classe de CE1
4. La classe de CE2
5. La classe de CM1
6. La classe de CM1/CM2
7. Événements

### 7. EVÉNEMENTS

## LES FOULÉES LAMBERSARTOISES LE 23 SEPTEMBRE 2018

🕒 30 AOÛT 2018 👤 FLESTAMPS 💬 LAISSER UN COMMENTAIRE

Vous retrouverez ci-dessous l'ensemble des documents concernant



# *Quelques dates à retenir...*

Natation pour les CE1 et CM1

Du 14 au 28 septembre : évaluations nationales CP et CE1

23 septembre : foulées lambersartoises

12 octobre: élections des représentants de parents d'élèves

16 octobre - 17h45/19h45: Conseil d'école

Octobre : début des APC

du 19 au 24 novembre: festival du livre

13 décembre : Grand Bleu CM1 / CM2

14 décembre : Grand Bleu CM1

décembre: boum de Noël

# *Quelques dates à retenir...*

17 janvier - 10h: Grand Bleu CE2

8 février - 17h45/19h45: Conseil d'école

15 mars : Grand Bleu CE1

Mars : photographe scolaire

25 avril : Grand Bleu CP

Classe découverte pour les deux classes de CM1 et CM1/CM2

24 mai - 17h45/19h45: Conseil d'école

Coupe robotique

29 juin: fête d'école

## *En cas d'absence*

Toute absence doit être signalée et justifiée.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont :

- la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux),
- une réunion solennelle de famille,
- un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,
- l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit  
*(absence répondant à une nécessité impérieuse et, en tout état de cause, exceptionnelle. Une interprétation large de ce motif (à l'instar des vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national) est à exclure).*

***Nous rappelons que votre enfant est soumis à l'obligation scolaire de 6 à 16 ans: les départs en vacances pendant les périodes de classe ne sont pas autorisés et seront signalés au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) par un "dossier de fréquentation scolaire".***

## *Mon enfant est malade: que faire?*

### Si votre enfant est souffrant:

- Dès la 1ère demi-journée d'absence, prévenir l'école par téléphone au 03.20.92.44.83.
- Lors de son retour en classe, faire un mot d'excuse sur papier libre pour justifier l'absence.

### En cas de prise de médicaments à l'école:

- Si elle est ponctuelle, donner une copie de l'ordonnance avec les médicaments à l'enseignant.

## *Mon enfant est malade: que faire?*

En cas de prise régulière de médicaments à l'école (traitement à long terme, allergie):

- Contacter le docteur BOUQUET au centre médico-scolaire au 03.20.09.71.22 pour demander à établir un P.A.I. (projet d'accueil individualisé).
- Fournir une demande écrite de prise de médicaments et les consignes alimentaires et/ou médicales écrites.

## *La coopérative scolaire*

- Participation demandée aux familles pour 2018/2019: 30€ par élève, 50€ pour deux enfants, 60€ pour trois enfants
- Livres BCD, sorties au musée, au théâtre, financement des bus, achats divers...
- Festival du livre, vente de cramiques, tombola des chocolats de Noël, tombola de fin d'année, photos de classe, fête d'école



Ecole Pierre Loti  
12 rue Louis Bréguet  
59 130 LAMBERSART  
Tel. & Fax: 03.20.92.44.83.  
Courriel: [ce.0592672j@ac-lille.fr](mailto:ce.0592672j@ac-lille.fr)

Jour de décharge de Mr Lestamps : le mardi